



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 72/2025

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour et des abords de l'école élémentaire Hugues Lapaire à la société EIRL Rodolphe CHEMIERE

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;

Vu la volonté d'engager un projet d'aménagement de la cour et des abords de l'école élémentaire Hugues Lapaire ;

Considérant que la Commune souhaite s'entourer d'un bureau d'étude pour mener la mission de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que la Commune a procédé à une mise en concurrence : demande formulée auprès de trois cabinets ;

Considérant qu'un pli a été réceptionné ;

Considérant l'analyse de l'offre réalisée ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal Ville ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour et des abords de l'école élémentaire Hugues Lapaire au cabinet EIRL Rodolphe CHEMIERE, sis 11 place de l'église – 18110 QUANTILLY.

Article 2 : de dire que les honoraires pratiqués seront les suivants :

Prestation	Montant total HT
Phase AVP (forfait HT)	7 900 €

Prestations sur estimation AVP	Taux appliqué
Phase PRO	4%
Phase ACT	0,75%
Phase DET, EXE, VISA	3%
Phase AOR	0,25%

Article 3 : de dire que les crédits sont prévus à la section d'investissement du budget principal 2025.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 20 mai 2025

Monsieur le Maire,
Pierre GUIBLIN



Date de publication : ... **20 MAI 2025**
Mode de publication : mise en ligne.